

**ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE DE DEFENSE DES FORETS CONTRE L'INCENDIE
DE SAINT-CHRISTOPHE-DE-DOUBLE – LES EGLISOTTES – LE FIEU
CHAMADELLE & SAINT-ANTOINE-SUR-L'ISLE**

COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 31 MAI 2023

Nombre de membres en exercice : 5
Nombre de membres présents : 5
Nombre de suffrages exprimés : 5

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un mai à dix-sept heures, le Conseil Syndical de l'Association Syndicale Autorisée intercommunale de D.F.C.I. de SAINT-CHRISTOPHE-DE-DOUBLE – LES EGLISOTTES – LE FIEU – CHAMADELLE – SAINT ANTOINE SUR L'ISLE dûment convoquée, s'est réuni à la salle du conseil municipal de SAINT-CHRISTOPHE-DE-DOUBLE sous la présidence de Madame Martine Lecouleux, Maire de SAINT-CHRISTOPHE-DE-DOUBLE.

Présent(e)s : Mme LECOULEUX Martine, Présidente, MM. ARNOUD Alain, ALLEGUEDE Jean-Bernard, vice-présidents, PHILIPPE Daniel, titulaires, MM. BARRETEAU Patrick, FEYTIT Jean-Pierre, MARTAUX Thierry, suppléants.

Absents / Excusés : MM. MESNIER David, DOUSSAINT Bruno,
Monsieur André DUTOUR a donné pouvoir à Martine LECOULEUX
Le quorum étant atteint par les membres présents ou représentés, la Présidente ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR :

- Compte de gestion 2022,
- Compte Administratif 2022,
- Affectation du résultat 2022
- Décision modificative au budget 2023
- Renouvellement du tiers sortant
- Assemblée Générale
- Travaux
- Questions et informations diverses

1/APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR POUR L'EXERCICE 2022 :

La Présidente après s'être fait présenter le compte de gestion du Receveur, constate que les écritures et résultats de l'exercice comptable sont conformes aux émissions de mandats et de titres de recette effectués par ses soins au cours du même exercice.

Elle constate que les résultats sont identiques à ceux du compte administratif.

Elle propose donc au Conseil Syndical de l'association de donner quitus de sa gestion pour l'exercice 2022 à Monsieur le Receveur de l'association.

2/ COMPTE ADMINISTRATIF 2022:

Le Compte Administratif enregistre en section d'investissement

En dépenses	0.00 €
En recettes	0.00 €
Cette section fait apparaître un résultat de	0.00 €

Le Compte Administratif enregistre en section de fonctionnement

En dépenses	5 225.31 €
En recettes	155 520.23 €
Cette section fait apparaître un excédent de	150 294.92 €

L'ensemble des membres présents vote à l'unanimité le compte administratif 2020 et donne quitus à la Présidente pour la gestion de l'exercice 2022.

3/ AFFECTATION DE RESULTAT 2022 :

Le nouvel excédent de fonctionnement à reporter est donc de 150 294.92 €.
A cette proposition tous les membres votent à l'unanimité l'affectation du résultat 2022.

4/ DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRIMITIF 2022 :

Il convient de reprendre les résultats de l'exercice 2022 par une Décision Modificative au Budget Primitif 2023 voté en janvier 2023. Le budget s'équilibrait alors pour un montant de **14 500.00 €**.

Pour la section Investissement le montant repris est de : 00 000.00 €
Pour la section Fonctionnement le montant repris est de : 150 294.92 €
Le Budget Définitif 2023 s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de : **164 794.92 €**
L'ensemble des membres présents vote à l'unanimité la décision modificative au budget 2023.

5/ RENOUELEMENT DU TIERS SORTANT :

Sont rééligibles et se présentent Messieurs :

- ALLEGUEDE Jean Bernard T
- PHILIPPE Daniel T
- MARTAUX Thierry S

A cette proposition tous les membres présents votent à l'unanimité le renouvellement du tiers sortant. Ces derniers seront présentés à la prochaine Assemblée Générale.

6/ Date de l'assemblée générale

L'assemblée générale aura lieu le :

- ❖ **Date et heure : 15 septembre 2023 à 17 h30**
- ❖ **Lieu : Espace culturel « Portes de la Double » Centre Nautique de Saint-Christophe-de-Double**

Selon la proposition de la DGFIP lors de l'AG de la Fédération le 24 mars 2023 à Landiras, le conseil syndical demande de mettre la convocation à l'AG de l'ASA en pièce jointe de l'avis des sommes à recouvrer du rôle 2023 pour éviter les frais postaux d'envoi aux 761 propriétaires concernés.

7/ Motion opposée au développement de l'Eolien terrestre dans la Forêt de la Double

Considérant qu'une concertation/consultation a été initié par le préfet de la Dordogne sur un projet de cartographie de l'éolien terrestre en Dordogne ;
Considérant que le classement d'une grande partie de la forêt de la Double en zones « propices à l'éolien terrestre » soulève de nombreuses questions ;
Considérant que la riche biodiversité de la forêt de la Double est incompatible avec la réalisation de travaux nécessaires à l'installation d'éoliennes (déforestation définitives, plates-formes techniques, fondations de béton, tranchées de raccordement) et avec leur exploitation (impact résiduel sur les chiroptères et l'avifaune quelle que soient les mesures de réduction) ;
Considérant la forte vulnérabilité de la forêt de la Double face aux incendies ;
Considérant que l'augmentation des températures et des périodes de sécheresse augmente le risque d'incendies ;
Considérant que l'intensité exceptionnelle des feux de forêt de cet été n'est pas prise en compte dans ce projet de cartographie et que le retour d'expérience de ces incendies a rappelé l'importance des moyens aériens pour lutte contre des feux naissants ou protéger les habitations ;
Considérant que les avions bombardiers d'eau ne peuvent pas intervenir à moins de 600 mètres de chaque éolienne, ce qui correspond à une surface d'exclusion de 113 hectares par éolienne ;
Considérant qu'il serait utile d'ajouter une zone tampon de 500 mètres à ces 600 mètres pour renforcer la sécurité des habitations les plus proches des éoliennes ;
Considérant que l'habitat est diffus dans la forêt de la Double et qu'il n'est pas possible d'éloigner suffisamment les éoliennes des habitations ;
Considérant que la très grande majorité des communes de la forêt de la Double s'est déjà exprimée contre l'implantation de ce type d'installations dans la forêt de la Double ;
Considérant l'existence de solutions alternatives bien adaptées et bien acceptées ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,
Pour les motifs exposés ci-dessus, les élus de la commune de Saint-Christophe-de-Double demandent que le projet des zones propices au développement de l'éolien terrestre soit modifié et que **la Forêt de la Double soit classée en zone « non préférentielle »**.

8/ TRAVAUX : PREVISIONS :

L'Appel d'offres est lancée par la fédération pour les travaux prévus par l'ASA de DFCEI dans le cadre de la programmation de mise aux normes de piste en sol naturel. Cette opération s'inscrit dans le programme 2022 pour les infrastructures suivantes : **Pistes N° 2 Le Ronzeau & N° 6 Les Marais**. Reste à charge : **6033.67€**

9/Conseillers techniques



Conformément à l'article L132-3 du code forestier qui dispose « En cas d'incendie de forêt, dans les communes pourvues d'une association syndicale ayant pour mission la prévention contre les incendies de forêt, les personnes préalablement désignées et agréées par le maire, ont pour mission d'assister le commandant des opérations de secours », ci-dessous la liste des personnes concernées

Nom	Prénom	Téléphone	Commune
ARNOUD	Alain	06 01 26 60 30	Saint-Christophe-de-Double
BERJONNEAU	Jacques	06 62 96 15 36	Saint-Christophe-de-Double
LAFOURCADE	Jean-Claude	06 25 72 05 18	Saint-Christophe-de-Double
VERGNAUD	Laurent	06 73 16 68 86	Saint-Christophe-de-Double
RIBERAUD	Wilfried	06 09 42 05 18	Saint-Antoine-sur-l'Isle
GADEAUD	Didier	07 86 28 22 39	Saint-Antoine-sur-l'Isle
MARCHEIX	Sébastien	06 28 67 66 00	Saint-Antoine-sur-l'Isle
FUNK	Jean-Jacques	06 18 32 15 45	Saint-Antoine-sur-l'Isle
MOREAU	Alain	06 34 98 07 07	Les-Eglisottes
LIEVRE	Franck	06 74 08 75 00	Les-Eglisottes
FEYTIT	Jean-Pierre	06 73 33 71 29	Chamadelle
LALLET	Miguel	06 08 07 43 94	Chamadelle
GRUGIER	Jérôme	06 23 13 10 08	Chamadelle
RAMBAUD	Alain	06 02 27 91 08	Le Fieu
PLUVINAGE	Alain	06 03 17 35 86	Le Fieu

Un recensement des besoins en équipements résistants à la chaleur et ignifugés, pour les bénévoles et les conseillers techniques a été fait par chaque commune : vestes, pantalons, polo, chaussures Ranger, gants.

10/ QUESTIONS DIVERSES

• CREANCES DOUTEUSES

Cette délibération ayant été votée lors du budget primitif 2023, la présidente présente pour information la liste des provisions pour créances douteuses qui s'élève à la somme de 623.34 €.

• MISE EN ŒUVRE DE SANCTIONS FACE AUX DEPOTS SAUVAGES EN FORET

La mise en place d'amendes administratives pour sanctionner les contrevenants permet d'apporter **une ressource financière directe** à la commune qui la met en place, et surtout **d'avoir un effet dissuasif**. Le conseil syndical suggère de proposer aux communes de l'ASA d'adopter des tarifs identiques.

• EXTENSION DU PERIMETRE DE L'ASA de DFCI

A la demande de David Redon, Maire de Porchères, une étude sera réalisée pour connaître les conditions possibles de l'adhésion de la commune de Porchères à l'ASA.

• DONS DE CUVES PAR LE SDIS – Une cuve de 1000L a été fournie à chacune des cinq communes.

• COOPERATION GENDARMERIE - SDIS - DFCI

La Fédération propose de mettre en place une coordination entre la DFCI et le SDIS de la Gironde pour organiser des patrouilles de surveillance / prévention à partir d'un niveau de risque à déterminer. L'action se ferait avec les véhicules des bénévoles et une prise en charge des frais. Ces personnes pourront être équipées d'éléments d'identification ainsi que leurs véhicules.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h15.

Martine LECOULEUX, Présidente